



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 37343

Texte de la question

M. Philippe Kemel appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la réforme du diplôme de puéricultrice. La réingénierie de ce diplôme, engagée depuis cinq ans, n'a toujours pas abouti et n'est ainsi toujours pas intégrée au système licence-master-doctorat (LMD). Les professionnels, qui demandent un grade master pour le diplôme de puéricultrice, s'inquiètent de l'obsolescence de la formation actuelle qui ne correspond plus, selon eux, aux besoins en santé des enfants et de leur famille. Afin de répondre aux enjeux posés par la santé de l'enfant dans les prochaines années, il est essentiel de mettre en place un nouveau référentiel de formation en vue de l'obtention du diplôme d'État de puéricultrice reconnu au grade master. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles perspectives sont envisagées pour la réforme du diplôme de puéricultrice et sous quel calendrier.

Texte de la réponse

Toutes les professions paramédicales sont actuellement engagées dans une démarche de réingénierie de leur formation dans la perspective d'une reconnaissance de leur cursus à un grade universitaire et de leur intégration dans le schéma licence-master-doctorat. S'agissant des infirmières puéricultrices, ce travail a commencé en 2008 sur la base du référentiel d'activités et de compétences et s'est poursuivi avec d'importants travaux sur le référentiel de formation conduits par le ministère de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec les professionnels. La formation d'infirmière puéricultrice doit s'adapter au niveau d'exigence de l'exercice (prise en charge de l'enfant et de sa famille, du grand prématuré à l'adolescent) et à son étendue (d'une unité de réanimation pédiatrique à la direction d'un centre de protection maternelle et infantile). Une mission de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAS / IGAENR) diligentée par le ministère des affaires sociales et de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est actuellement en cours et devrait rendre ses conclusions dans les prochaines semaines. Celles-ci permettront de définir le cadre du futur diplôme et le calendrier permettant d'en finaliser la réingénierie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Kemel](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37343

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9539

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11276